



Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2010, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02035266

HAL Id: hceres-02035266

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035266>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE LILLE 2
N° demande : S3100015128
Domaine : DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention : DROIT

Appréciation générale :

La mention Droit de Lille 2 se décompose en six parcours en L3 (Droit, Sciences politiques, Droits européens, Droit international et de l'Union Européenne, Administration économique et sociale, et Administration publique). Cette licence s'organise autour de six semestres de spécialisation progressive et jamais définitive : les deux premiers semestres S1-S2 s'articulent autour d'unités d'introduction à la culture juridique, d'approfondissement et de méthodologie, les deux semestres suivants S3-S4 se composent d'unités obligatoires de droit et d'unités optionnelles (histoire des institutions, sociologie, introduction au droit belge, sport...), et les deux derniers semestres S5-S6 sont composés d'unités obligatoires (droits des contrats civils, libertés fondamentales, ordre juridique communautaire et langues) et d'unités optionnelles (très grand choix d'options). Le parcours Administration économique et sociale dès le L1 se détache et offre des cours spécifiques. Il en est de même pour les parcours Droits européens et Sciences politiques réciproquement dès le S2 et S5. Des passerelles existent entre les parcours à presque tous les niveaux. La licence est conçue pour que les étudiants puissent intégrer tout master juridique (81.7 % des étudiants poursuivent en master).

Le pilotage de cette licence est assuré par un chargé de mission auprès du Doyen et des responsables de parcours, en liaison avec la politique de l'établissement.

La réussite des étudiants est au centre d'un système composé d'un tutorat classique, d'un tutorat adapté selon l'origine des étudiants, une aide à l'élaboration d'un projet professionnel, une pré-rentree, des travaux dirigés nombreux, des réunions d'information au cours des six semestres sur les différentes possibilités de poursuite (mentions, passerelles, masters)...

Les compétences demandées à l'issue de cette licence sont présentes avec un socle solide commun et indispensables en Droit pour conduire les étudiants aux professions du monde juridique et judiciaire, aux concours de la fonction publique, mais aussi à des métiers diversifiés (ressources humaines, journalisme...).

A noter un parcours spécifique plus professionnalisant (celui d'Administration publique préparant les étudiants désireux d'intégrer la fonction publique).

Les points les plus forts :

1-	Dispositif d'aide à la réussite très développé avec des procédures de lutte contre l'échec et un effort réel de suivi et d'encadrement des étudiants au cours des six semestres.
2-	Licence bien équilibrée pour permettre l'entrée dans différents masters.
3-	Organisation de la licence : spécialisation progressive, mais jamais définitive, choix de plus en plus importants d'options d'année en année existence de nombreuses passerelles entre les parcours et efforts d'internationalisation.

Les points les plus faibles :

1-	Faiblesse des liens avec le monde professionnel malgré l'unité d'insertion professionnelle créée. La participation de professionnels est peut être un peu faible dans le corps professoral.
2-	Le savoir-faire de l'étudiant n'est pas nécessairement identifié et évalué.
3-	

Recommandations :

La réussite déjà bien encadrée pourrait être améliorée par l'utilisation d'outils statistiques de suivi des étudiants, ainsi que par l'extension de l'évaluation des enseignements en L1 -L2.
Les compétences devant être acquises en L3 pourraient être mieux identifiées et surtout mieux évaluées.
Il faudrait envisager de renforcer les partenariats professionnels et de proposer en UE optionnelle des stages quel que soit le parcours.
Il faudrait mieux renseigner le dossier à l'avenir sur l'évaluation du savoir-faire des étudiants en L3, l'effectivité des réorientations et des passerelles, la réalité de l'internationalisation par rapport aux projections, ainsi que l'intérêt réel de l'UE de professionnalisation.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : A

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.